Commune de Saint Germain-du-Bois Séance du jeudi 25 février 2021 à 20 h 30

<u>Sont présents</u>: Annick BONIN, Christian BOSCH, Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Francis PILETTE, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

<u>Sont excusés</u>: Florent CHAUX, Blandine GROS, Pascal PAGET Blandine GROS a donné pouvoir à Christiane ESTELA. Pascal PAGET a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2021 est approuvé.

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties : En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés entre le 15 janvier et le 15 février 2021.
 - Comptes administratifs 2020 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes):

Mme le Maire rappelle que les documents sont réalisés par la commune de Saint Germaindu-Bois qui reprend l'ensemble des réalisations budgétaires sur le budget principal de la collectivité en 2020, ainsi que les budgets annexes Assainissement, Bois des Rampes. Avant de laisser la parole à M. Patrice CALVEZ qui détaille les comptes administratifs, Mme le Maire présente le résultat global :

	Excédent	Déficit
Budget principal	704 774.80 €	
Budget Assainissement	95 622.08 €	
Budget Bois des Rampes	126 220.16 €	
Budget CCAS	15 706.11 €	
Excédent global	942 323.15 €	

Budget principal:

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	1 553 990.98 €
Recettes de fonctionnement :	2 187 647.79 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	633 656.81 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure :	1 328 725.58 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice :	1 962 382.39 €

On the second se	
Section d'investissement :	400 000 70 6
Dépenses d'investissement : Recettes d'investissement :	493 668.78 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	954 009.01 €
Déficit d'investissement de l'année antérieure :	460 340.23 €
Déficit d'investissement en fin d'exercice :	- 517 947.82 €
Dencit a investissement en fin a exercice :	- 57 607.59 €
Excédent total en fin d'exercice :	1 904 774.80 €
Restes à réaliser :	1 200 000.00 €
Résultat global Budget principal :	704 774.80 €
Budget annexe Assainissement :	ж
Continue di manatica anno de	
Section d'investissement : Dépenses d'investissement :	07.544.04.0
Recettes d'investissement :	67 514.61 €
	66 897.88 €
Déficit d'investissement de l'exercice :	- 616.73 €
Excédent antérieur reporté :	16 265.42 €
Excédent d'investissement de clôture :	15 648.69 €
Section d'exploitation :	
Dépenses d'exploitation :	60 364.25 €
Recettes d'exploitation :	84 060.03 €
Excédent d'exploitation de l'exercice :	23 695.78 €
Excédent antérieur reporté :	56 277.61 €
Excédent d'exploitation de clôture :	79 973.39 €
Excédent total en fin d'exercice :	95 622.08 €
Restes à réaliser :	0.00€
Notice a realiser.	0.00 €
Résultat global Assainissement :	95 622.08 €
Budget annexe Bois des Rampes :	
Section d'investissement :	
Dépenses d'investissement :	22 704.13 €
Recettes d'investissement :	54 647.86 €
Excédent d'investissement d'exercice :	31 943.73 €
Excédent antérieur reporté :	17 199.44 €
Excédent d'investissement de clôture :	49 143.17 €
Excousin a myostissoment de dictare .	43 143.1 <i>1</i> €
Section d'exploitation :	
Dépenses d'exploitation :	54 647.86 €
Recettes d'exploitation :	64 504.13 €
Excédent d'exploitation d'exercice :	0.000
	9 856.27 €
Excédent antérieur reporté :	9 856.27 € 67 220.72 €
	9 856.27 €

Excédent total en fin d'exercice : 126 220.16 €

Restes à réaliser : 0.00 €

Résultat global Budget annexe Bois des Rampes : 126 220.16 €

Mme le Maire quitte la salle et M. Jean-Claude VIEUX fait procéder au vote des trois comptes administratifs : le budget principal ainsi que les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes sont adoptés à l'unanimité.

• Comptes de gestion 2020 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice. Il reprend, pour chaque budget - principal, assainissement et Bois des Rampes - l'ensemble des réalisations budgétaires de l'année. Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2020 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes.

Les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe Bois des Rampes sont validés à l'unanimité.

- Affectation du résultat (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :
 - Budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

 un excédent de fonctionnement de : 	633 656.81 €
- un excédent reporté de :	1 328 725.58 €
- soit un excédent de fonctionnement cum	ulé de : 1 962 382.39 €
- un déficit d'investissement de :	57 607.59 €
- un déficit des restes à réaliser de :	1 200 000.00 €
- donc un besoin de financement de :	1 257 607.59 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit : Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT 1 962 382.39 €

Elle propose:

- une affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 1 257 607.59 €,
- le report en fonctionnement du solde, soit 704 774.80 € (compte 002),
- une affectation en compte 001 pour le déficit d'investissement de 57 607.59 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-	un déficit de fonctionnement de :	23 695.78 €
-	un excédent reporté de :	56 277.61 €
-	soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	79 973.39 €
-	un excédent d'investissement de :	15 648.69 €
-	un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
-	soit un excédent de financement de :	15 648.69 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXC

EXCEDENT 79 973.39 €

L'excédent reporté en fonctionnement sur le compte 002 sera de 79 973.39 €. Mme le Maire propose par ailleurs une affectation sur le compte 001 de l'excédent d'investissement de 15 648.69 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe Bois des Rampes :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-	un excédent de fonctionnement de :	9 856.27 €
-	un excédent reporté de :	67 220.72 €
-	soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 076.99 €
-	un excédent d'investissement de :	49 143.17 €
-	un déficit des restes à réaliser de :	0.00€
-	soit un excédent de financement de :	49 143.17 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 202 comme suit : Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT 77 076.99 €

Mme le Maire propose une affectation du résultat reporté sur le compte 002, ainsi qu'une affectation du résultat d'investissement de 49 143.17 € sur le compte 001.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maison médicale - APD et plan de financement :

Mme le Maire rappelle que l'avant-projet détaillé de rénovation de la maison médicale a été présenté par le cabinet CARTALLIER et qu'il convient maintenant de solliciter les subventions. Le plan de financement fait état d'un coût prévisionnel de l'opération de 288 000,00 TTC. Les demandes de subventions sollicitées sont :

- un complément sur la DETR 2020 auprès de la sous-préfecture de Louhans,
- un complément sur l'AAP 2020 auprès du Département de Saône-et-Loire,
- la subvention « Soutien à la coordination en santé en proximité des territoires »auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Mme le Maire précise que le calendrier de réalisation du projet pourrait être le suivant :

- instruction du dossier jusqu'en juin prochain,
- consultation des entreprises en mai,
- notification des marchés aux entreprises en juin

- préparation du chantier : en juillet / août
- début des travaux en septembre, pour 7 semaines
- réception des travaux mi-octobre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet détaillé ainsi que le plan de financement envisagé. Il décide de solliciter les subventions listées ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Recrutements de contrats uniques d'insertion :

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, Mme le Maire explique que la loi n° 2020-734 du 17 juin donne la possibilité de conclure ou de renouveler un contrat d'insertion, et ce jusqu'au 16 août 2021. Ces contrats sont des CAE-PEC, contrats d'accompagnement dans l'emploi, proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes de moins de 26 ans et plus de 50 ans, à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Afin d'anticiper nos départs à la retraite (Mmes Chantal FEVRE et Josette MOISSON ainsi que MM. Patrick NALTET et Patrice MARTIN), la Commission du Personnel propose le recrutement de quatre CAE pour exercer les fonctions d'agents techniques polyvalents, à raison de 20 h par semaine.

Notre commune étant en zone de revitalisation rurale (ZRR), l'Etat prend en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonère les charges patronales.

Mme le Maire s'interroge sur la possibilité de recruter un quatrième CAE pour une durée de 2 ans, pour disposer d'une troisième ATSEM, les effectifs s'annonçant importants en classes de maternelle à partir de la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de recrutement de quatre CAE au sein de la collectivité et inscrit au budget les crédits correspondants.

Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif :

En matière d'assainissement, le Département de Saône-et-Loire met à disposition des collectivités une équipe d'assistance technique.

Le contenu de la mission d'assistance technique à l'assainissement est décrit à l'article R 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales. Les missions sont les suivantes :

- aide au diagnostic de terrain,
- aide à l'identification des actions nécessaires à l'amélioration des performances des ouvrages (lagunes),
- accompagnement lors des études et réflexions engagées par la collectivité dans une perspective de gestion patrimoniale.
- accompagnement pour le bon fonctionnement du service d'assainissement (RPQS)

Le Département a établi le coût de cette mission, pour l'année 2021, à 0,387 € par habitant pour l'assainissement collectif. La population prise en compte (DGF 2020) est pour notre commune est de 2 069 habitants. Notre participation financière s'élève donc à 801 €. La convention proposée prend effet au 1^{er} janvier 2021 et court jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec le Département de Saône-et-Loire pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et décide d'inscrire au budget annexe assainissement 2021 les crédits correspondants.

 Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire entre la commune et le CDG 71 :

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 24 juillet 2018, la commune a conclu avec le Centre de Gestion 71 une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en cas de litige avec ses agents. Cette convention est utile afin d'éviter la saisine systématique du juge administratif en cas de contentieux dans le domaine du droit de la fonction publique. Cette convention initialement en vigueur jusqu'au 19 novembre 2020 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n° 2020 -1303 du 27 octobre 2020.

Afin de formaliser et de sécuriser cette prolongation, le Centre de Gestion 71 propose de conclure un avenant repoussant le terme de la convention initiale au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant de prolongation du terme prévu pour la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2021. Il autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

Commission Jeunesse :

Mme Françoise MARIZY indique que la Commission Jeunesse s'est réunie le 30 janvier dernier pour procéder à la mise en place du Conseil Jeunes. 11 des 12 jeunes élus étaient présents. Ils ont été accueillis par Mme le Maire qui leur a présenté la Mairie, le personnel présent et notre commune. Après un temps d'échange sur les projets et attentes des nouveaux élus, un livret sur le fonctionnement d'une commune leur a été remis. Une prochaine réunion est envisagée début avril.

Commission du Personnel :

Mme le Maire présente la nouvelle organisation des services administratifs évoquée lors de la Commission du Personnel du 10 février 2021.

- Mme Julie BOULAY est en poste depuis le 1^{er} février 2021, avec un contrat de 20 heures par semaine. Elle assure l'accueil physique et téléphonique et les dossiers d'urbanisme.
- Mme Sandrine BUGUET assure les missions suivantes : comptabilité, élections, gestion des services de cantine et garderie (inscriptions, facturation...).
- Mme Séverine MAZUY est affectée à l'espace France Services et conserve les missions RH, paie et cimetière.
- Mme Michelle LEVRIER est affectée à l'espace France Services et continue à traiter les dossiers d'urbanisme.
- Mme Magali GONIN-PALTHEY conserve ses missions actuelles.

Au sein des services techniques, M. Patrick NALTET fera valoir ses droits à la retraite entre juin et décembre 2021.

Commission Finances :

Patrice CALVEZ indique que la Commission Finances s'est réunie le 18 février 2021 pour étudier les comptes de gestion 2020.

Un hypnothérapeute souhaite par ailleurs occuper un local à la maison médicale. La mise à disposition à titre gratuit d'un local lui a été proposé pendant 6 mois, sous réserve d'un engagement de 3 ans. Le praticien ayant refusé cette proposition, il lui sera proposé des créneaux horaires payants pour ses permanences à la maison médicale.

Informations diverses:

- Opérations en cours (Maison médicale, place du 8 mai 1945) : concernant l'aménagement de la place du 8 mai 1945, les plantations sont faites, l'enrobé de couleur sera posé la semaine prochaine
- ATD Premiers contacts: « évaluation des prérequis et des missions potentielles à conduire ». Une rencontre avec le directeur de l'ATD a permis de hiérarchiser les besoins pour 2021. L'ATD nous accompagnera ainsi cette année sur deux études. Le directeur de l'ATD a proposé à Mme le Maire et à la secrétaire générale d'intégrer un groupe de travail destiné à faire émerger une nouvelle offre de services visant à réduire la dette patrimoniale des collectivités. A ses yeux, « Saint Germain-du-Bois paraît être une collectivité pouvant constituer une référence afin de tester la mise en œuvre d'un programme en la matière ».
- SDIS « Le Bon Samaritain » : une application intitulée « Staying Alive » permet à une personne titulaire d'un diplôme de secouriste d'intervenir pour donner les premiers secours à une victime d'arrêt cardiaque en attendant l'arrivée des pompiers. Une personne sans notion de secourisme peut quant à elle être amenée à aller chercher le défibrillateur pour faire gagner du temps au secouriste déjà sur place.
- AMF : départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 :
- Pôle Emploi : permanence en mairie le 1^{er} jeudi de chaque mois, axée sur l'aide au retour à l'emploi pour les femmes.
- CCBR 71 : un point d'avancement a été réalisé sur le projet de Parc Naturel Régional. La compétence Mobilité a été acquise. Le règlement des aides aux entreprises dans le cadre de la crise de la Covid-19 a été adopté.
- Brigade mobile de vaccination : Mme le Maire a proposé à la sous-préfecture la mise à disposition d'une salle communale pour accueillir un centre de vaccination Covid-19.
- Alerte Pollution de l'air pour aujourd'hui et demain
- Ecomusée : un comité de pilotage aura lieu le 12 mars pour réfléchir au nouveau projet d'établissement.
- Festival de la Corniotte : l'office de tourisme de la Bresse Bourguignonne propose d'organiser cette animation pendant le week-end de l'Ascension, du 13 au 16 mai.
- Restos du Cœur : 42 familles aidées

Remerciements :

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 30.

La prochaine séance est fixée au jeudi 8 avril 2021 à 20 h 30.

La Commission Finances se réunira préalablement le jeudi 1er avril 2021 à 18 h 30.

